

Pièces nécessaires au dossier de mariage

**** Pour chaque époux :**

- Copie intégrale de l'acte de naissance
 - ** datée de moins de trois mois pour les français
 - ** datée de moins de six mois pour les étrangers si elle a été délivrée par un consulat étranger
 - ** Si étranger, la copie de l'acte de naissance doit être traduite en français par un traducteur agréé

- Copie carte nationale identité ou passeport

- Justificatif de domicile pour adresse exacte (quittance de loyer, factures électricité, téléphone fixe de moins de 3 mois)

- Justificatif de domicile des parents si les époux n'habitent pas la commune

- Certificat de coutume ou certificat de capacité matrimoniale rédigé en français pour l'époux étranger établi par les autorités consulaires étrangères de la nationalité

- Certificat de contrat de mariage s'il y a lieu

- Copie de la transcription de divorce s'il y a lieu

- Acte de décès du conjoint s'il y a lieu

- Si enfant, produire son acte de naissance

**** Pour les témoins :**

Un témoin minimum, deux témoins maximum pour chaque époux

Pour chaque témoin : copie de la carte d'identité ou du passeport